

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-26-DE

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026



### **DE-2026-02-26 ACCORDS D'ÉTABLISSEMENT RÉGIE MOBILITÉ**

*Rapporteur : Michel RICORDEL*

Monsieur le vice-président délégué expose aux membres du Conseil communautaire que la régie mobilité est composée uniquement d'agents de droit privé (sauf statut particulier du directeur) depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Au regard de la spécificité des activités portées par cette régie, aucune convention collective ne trouve à s'appliquer de façon satisfaisante. Ainsi et afin de régir, tant les conditions effectives de travail et de rémunération des salariés de la régie mobilité, que les garanties sociales dont ils bénéficient, la mise en place d'accords d'établissement est nécessaire.

Vu l'avis du CST du 20 janvier 2026,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER les accords d'établissement de la régie mobilité qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,



The image shows two handwritten signatures in black and blue ink. In the center is the official circular seal of the Haut Val de Sèvre Communauté de Communes, featuring a central emblem and the text 'Communauté de Communes Haut Val de Sèvre' around the perimeter.